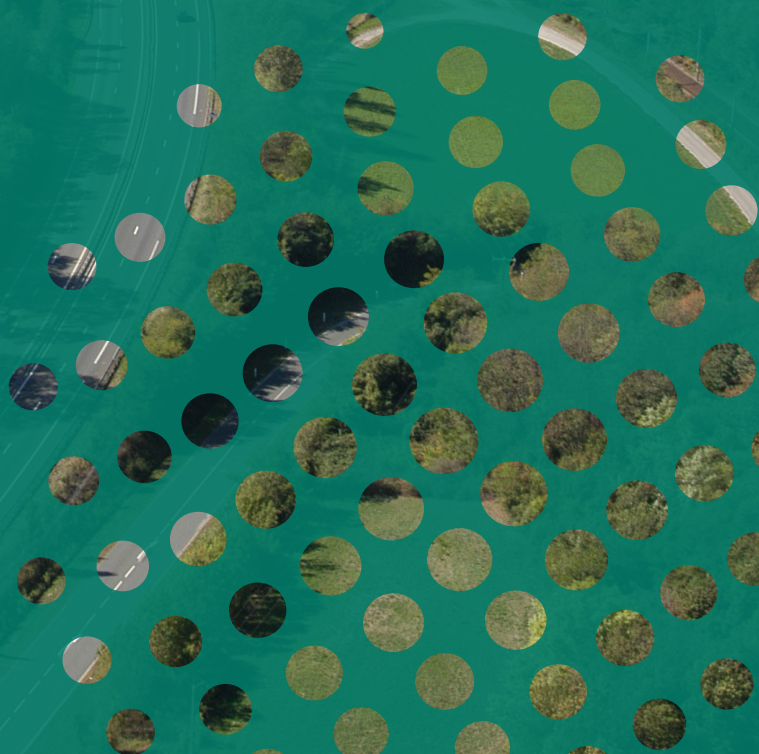




2017- 2018

-

RAPPORT
D'ACTIVITÉ





SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT Nord-Isère

Un périmètre de SCoT stabilisé.....	p. 4
Des instances décisionnelles actives.....	p. 5
Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT.....	p. 7
Une gestion budgétaire rigoureuse.....	p. 7

LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT DE 2012

Le rôle indispensable de l'équipe technique	p. 8
Les avis du Syndicat Mixte du SCoT en 2017 et 2018.....	p. 8
• Les procédures d'élaboration de PLU et PLH.....	p. 11
• Délibération de lancement de révision de PLU.....	p. 11
• Les procédures de modification de PLU - ZAC ou de Déclaration de projet.....	p. 11
• Les Permis de Construire ou Permis d'Aménager > 5 000 m ²	p. 12
• Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).....	p. 12
• Les consultations de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier de l'Isère (CDPENAF).....	p. 12

L'ÉVALUATION DU SCoT APPROUVÉ EN 2012.....p. 13

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCoT

Les principales étapes de la procédure 2017-2018.....	p. 14
En 2017 : Une révision qui s'achève.....	p. 15
Les réunions publiques en mars 2017.....	p. 16
En 2018 : Une révision bouclée.....	p. 17

LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

La participation du syndicat mixte à l'avancée des projets du territoire.....	p. 18
La contribution du syndicat mixte à d'autres documents de planification ou projets.....	p. 20
L'InterSCoT de l'aire métropolitaine Lyon Saint Etienne.....	p. 21

ANNEXE

Les instances du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère depuis 2017.....	p. 23
---	-------

EDITO



Les années 2017 et 2018 ont été particulièrement denses en termes de travail accompli pour finaliser la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère qui a été approuvé le 5 décembre 2018.

Je tiens à saluer l'investissement continu des délégués du SCoT et des Vice-présidents qui ont activement participé aux nombreuses réunions de bureaux, comités syndicaux, et commissions thématiques. Cela a permis d'affiner le contenu du SCoT, sur la justification des choix retenus, et sur les objectifs et orientations du document opposable aux documents d'urbanisme locaux. Je souhaite également souligner le travail accompli par l'équipe du syndicat mixte, fortement mobilisée, apportant un éclairage technique et réglementaire nécessaire dans l'aide à la décision.

Le SCoT approuvé donne désormais, un cadre et des orientations pour un aménagement plus vertueux de notre territoire, en tenant compte des spécificités des communes. Les axes fondamentaux du premier SCoT ont été maintenus, mais avec :

- Un renforcement des objectifs de protection de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau.
- Un cadre pour le développement commercial du territoire.
- L'intégration des prescriptions de la modification de la DTA de l'aire métropolitaine Lyonnaise

- Des conditions de mise en œuvre du volet habitat tenant davantage compte des réalités locales.

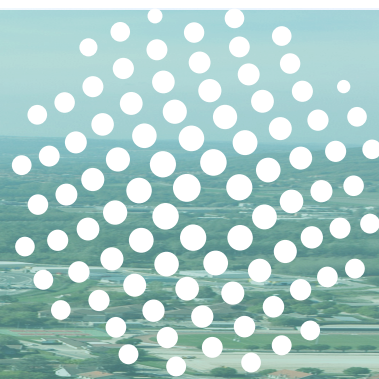
En 2017 et 2018, le syndicat mixte a également poursuivi la mise en œuvre du SCoT en vigueur (approuvé en 2012) dans l'accompagnement des communes en faisant le lien, avec la révision en cours des orientations thématiques du SCoT. Ainsi par exemple, certaines communes ont pu anticiper la préservation de la trame verte et bleue dans leur document d'urbanisme, et notamment la protection des corridors stratégiques du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, précisés dans le SCoT.

D'autres démarches partenariales concourant aux objectifs du SCoT, ont été impulsées sur le territoire, par les intercommunalités compétentes: Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUI), Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

En 2019, le syndicat mixte poursuivra son engagement dans la mise en œuvre des objectifs du SCoT, dans une volonté d'associer plus fortement les intercommunalités membres. Une traduction collective et partagée des orientations du SCoT, dans les documents de planification et de programmation, en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial et de préservation de l'environnement, reste indispensable.

Alain BERGER
Président

LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISERE

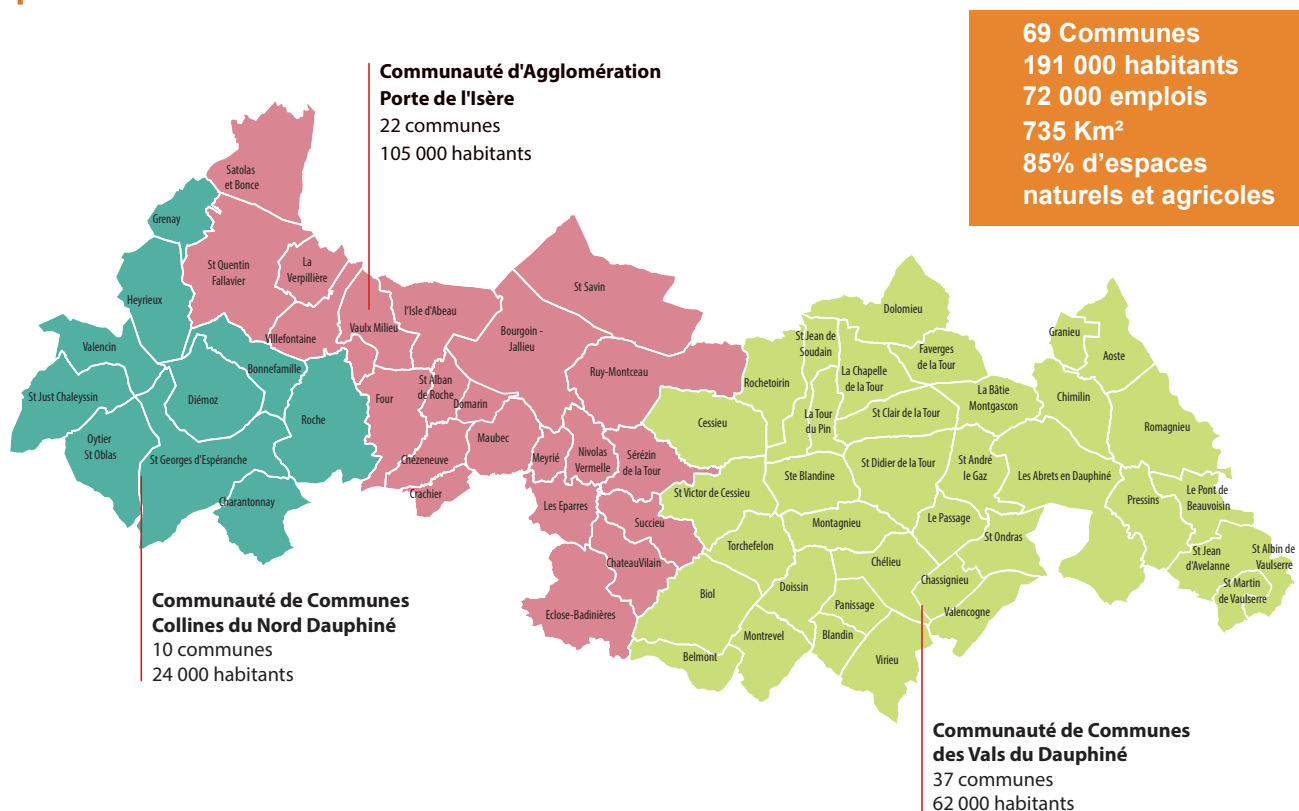


Un périmètre de SCoT stabilisé

Depuis le 1er janvier 2017, le périmètre du SCoT est constitué de 3 intercommunalités rassemblant 69 communes :

- la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère « C.A.P.I. »
- la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Le périmètre du SCoT Nord Isère au 1er Janvier 2018



0 2,5 5 7,5 10 Km

Des instances décisionnelles actives

M. Alain BERGER est Président du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère depuis le 8 juillet 2015.

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 27 délégués (cf. annexe) et représente l'instance décisionnelle et délibérative du Syndicat. Il gère l'ensemble des activités du syndicat et se prononce sur les grandes orientations administratives et politiques du syndicat.

Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2017 et 3 fois en 2018.

Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est composé d'1 Président et de 8 Vice-présidents, élus parmi les délégués syndicaux. Il impulse et suit les chantiers du SCoT et prépare l'ordre du jour et les délibérations à soumettre au Comité syndical. En outre, le Bureau – au regard de l'article L. 142-1 du Code de l'urbanisme et en vertu de la délégation qui lui a été donnée lors de

la délibération du Comité syndical du 9 juillet 2014 – émet un avis sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT.

Il s'est réuni 14 fois en 2017 et 14 fois en 2018



Alain BERGER
Président



Didier FRÉMY
1^{er} VP



André QUEMIN
2^{ème} VP



Dominique BERGER
3^{ème} VP



Raymond COQUET
4^{ème} VP



Christophe LAVILLE
5^{ème} VP



Gérard VITTE
6^{ème} VP



Christian REY
7^{ème} VP



Guy RABUEL
8^{ème} VP

Récapitulatif des délibérations prises

2017	Délibérations prises
22 Février	Procès verbal pour l'élection des vice-présidents
	N°01- Détermination du nombre de vice-présidents du SCoT
	N°02- Détermination du rang des vice-présidents
	N°03- Composition du bureau
22 Mars	N°04- Débat d'orientations budgétaires
	N°05- Adoption du compte de gestion 2016
	N°06- Adoption du compte administratif 2016
	N°07- Affectation du résultat de l'exercice 2016
	N°08- Reprise de provisions pour risque
	N°09- Décision de versement d'une indemnité de fonction aux élus et détermination des taux des indemnités
	N°10- Cotisation des EPCI pour l'année 2017
3 Juillet	N°11- Vote du budget primitif 2017
	N°12- Création d'une activité accessoire pour assurer un «tuilage» sur le poste de SIGiste
	N°13 – Définition des modalités financières de sortie et du montant de la compensation, de Bièvre Isère Communauté
18 Octobre	N°14- Détermination du montant de la compensation financière liée à la sortie de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises
	N°15- Création d'un poste à 28H pour le poste du secrétariat
	N°16- Création d'une activité accessoire pour assurer un «tuilage» sur le poste de secrétariat

2018	Délibérations prises
7 Février	N° 01- Suppression du poste d'adjoint administratif
	N°02- Suppression et création d'un poste de rédacteur à temps non-complet pour le secrétariat
	N°03- Reconduction de l'adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion
	N°04- Analyse des résultats de l'application du SCoT Nord Isère et confirmation de sa révision
	N°05- Débat d'orientations budgétaires
7 Mars	N°06- Adoption du compte de gestion 2017
	N°07- Adoption du compte administratif 2017
	N°08- Affectation du résultat de l'exercice 2017
	N°09- Cotisation des EPCI pour l'année 2018
	N°10- Vote du budget primitif 2018
	N°11- Arrêt du bilan de la concertation
	N°12- Arrêt du projet de SCoT Nord-Isère
5 Décembre	N°13 – Signature d'une convention avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour la mutualisation d'un agent SIG
	N°14- Approbation de la révision du SCoT Nord-Isère

Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT

Pour fonctionner le Syndicat Mixte dispose d'une équipe technique et administrative dont le dimensionnement a été revu suite à la réduction du périmètre.

L'équipe est désormais constituée de 4 personnes :

- Marie Christine EVRARD, Directrice.
- Frédérique GINET, Responsable administratif et financier, qui a remplacé Emmanuelle MASSARD au 01/01/2018
- Grégoire CAUX, Chargé de mission en urbanisme en poste depuis le 16/09/2016.

- Maxence PERRIN, Sigiste-cartographe, en poste depuis le 1er février 2019, qui a remplacé Nolwenn Juhel présente du 21/8/2017 au 16/11/2018.

A noter qu'une réflexion a été initiée pour une mutualisation de ce poste avec la CCVDD et qui se concrétisera en 2019.

L'équipe travaille en concertation avec les intercommunalités membres et partenaires du SCoT.

Une gestion budgétaire rigoureuse

Le budget prévisionnel 2017 a été voté lors du comité syndical du 22 mars 2017 pour un montant de

526 395 € **164 637 €**
en fonctionnement en investissement

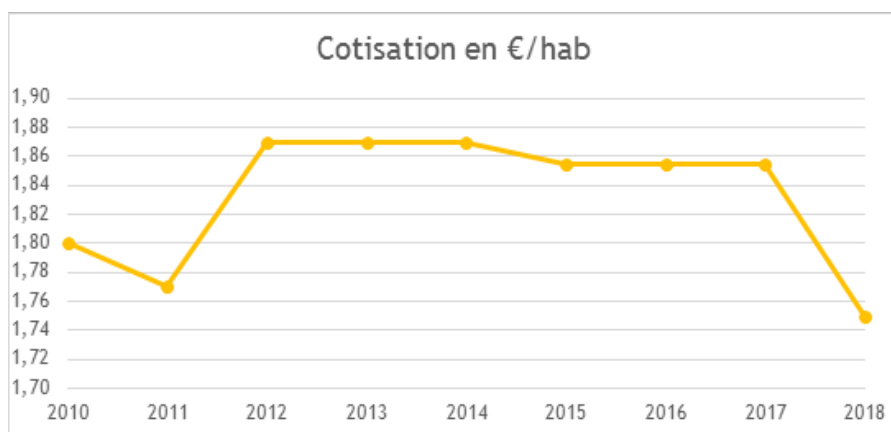
et une participation des collectivités membres de
1.855 €/hab

Le budget prévisionnel 2018 a été voté lors du comité syndical du 7 mars 2018 pour un montant de

584 454 € **282 578 €**
en fonctionnement en investissement

et une participation des collectivités membres de
1.75 €/hab

Point sur l'évolution de la cotisation depuis 2010



En 2017, le périmètre du SCoT a été réduit avec le retrait des communautés de communes de la Région Saint-Jeannaise et des Balmes Dauphinoises. Des modalités financières de sortie ont été négociées avec les présidents de ces deux intercommunalités. Parallèlement le syndicat mixte a réduit l'équipe technique en poste, suite au départ d'un chargé de mission en urbanisme qui n'a pas été remplacé.

Dans ce contexte il a été décidé d'ajuster à la baisse le montant de la cotisation des intercommunalités adhérentes.



LA MISE EN OEUVRE DU SCOT DE 2012

Le rôle indispensable de l'équipe technique

Pédagogie et conseil

- Faciliter l'appropriation de la mise en œuvre du SCoT par l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire : les communes, les intercommunalités, l'Etat, la Région, le Département, mais aussi les acteurs du monde privé : entreprises, promoteurs, associations...
- Assurer la proximité et l'écoute des besoins des collectivités, en prenant en compte leurs spécificités et en anticipant sur la révision du SCoT en cours.

En tant que Personne Publique Associée (PPA)

- Faciliter la mise en œuvre du SCoT en accompagnant les communes et intercommunalités dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Garantir le rapport de compatibilité entre les projets et documents d'urbanisme locaux et le SCoT. Anticiper les éventuels points d'incompatibilité. Proposer des solutions concrètes et adaptées aux problèmes posés.

Les avis du Syndicat Mixte du SCoT en 2017 et 2018

Les avis du syndicat mixte sont émis par le Bureau syndical et porte sur la compatibilité des projets, procédures et documents d'urbanisme avec les orientations du SCoT.

Afin de préparer les décisions du Bureau Syndical les Vice-présidents désignés se réunissent en commissions thématiques :

- Fonctionnement de la structure et mise en oeuvre du SCoT

- Développement urbain, habitat et déplacement
- Développement économique, commerce et environnement
- Analyse des documents d'urbanisme.

Il y a eu 6 réunions thématiques en 2017 et 4 en 2018.

Rôle de la commission d'analyse des documents d'urbanisme :

Avec l'appui de l'équipe technique, les élus de la commission urbanisme ont analysé les projets de PLU au regard des orientations du SCoT approuvé au mois de décembre 2012.

Les thèmes suivants, entre autres, sont examinés :

- Atteinte des objectifs de renouvellement urbain et de diversification des formes urbaines
- Cohérence entre les objectifs de production de logements du SCoT et ceux des PLU
- Localisation des zones d'urbanisation futures par rapport aux équipements et aux services
- Dimensionnement des zones d'urbanisation à vocation économique aux regards des obligations du SCoT
- Mise en place des conditions de préservation et/ou restauration des corridors écologiques
- Préservation de la fonctionnalité des espaces agricoles
- Limitation de la consommation d'espace

Suite à ces séances de travail, la commission urbanisme présente ses conclusions aux élus du Bureau Syndical. Ensuite, cette dernière instance décide de l'avis à rendre en termes de compatibilité sur les différents projets soumis au syndicat mixte.

Rôle de la commission Développement économique, commerce et environnement :

Avec l'appui de l'équipe technique, les élus de la commission ont analysé les projets de demande Autorisation d'Exploitation Commerciale au regard des orientations du SCoT approuvé au mois de décembre 2012.

Les points suivants, entre autres, sont considérés :

- La complémentarité entre les équipements commerciaux des centres et des périphéries
- L'insertion du projet dans un espace urbain aux fonctions diversifiées (habitat, service, commerce) et sa participation à la requalification et la restructuration des entrées de ville
- L'amélioration de la gestion de tous les modes de déplacement en structurant les accès piétons et la desserte en transports collectifs pour les quartiers d'habitation avoisinants
- L'économie de foncier et d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des eaux de ruissellement
- La préservation des espaces naturels et l'intégration paysagère

Un exemple à souligner de projet commercial qualitatif

En 2018, la commission «Développement économique, commerce et environnement» a analysé une nouvelle version d'un projet ayant reçu un avis défavorable en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en 2016 concernant le déplacement d'une enseigne commerciale sur la commune de Saint Jean de Soudain.

L'avis émis en 2016 soulignait plusieurs pistes d'amélioration envisageables afin d'aboutir à un projet compatible avec le SCoT.

Le projet présenté en 2018 a repris plusieurs propositions du SCoT : accessibilité modes doux améliorée en lien avec les quartiers d'habitation proches, insertion paysagère retravaillée avec des arbres conservés, de nouvelles plantations en front de rue et au sein des parkings, permettant de requalifier l'entrée de ville.

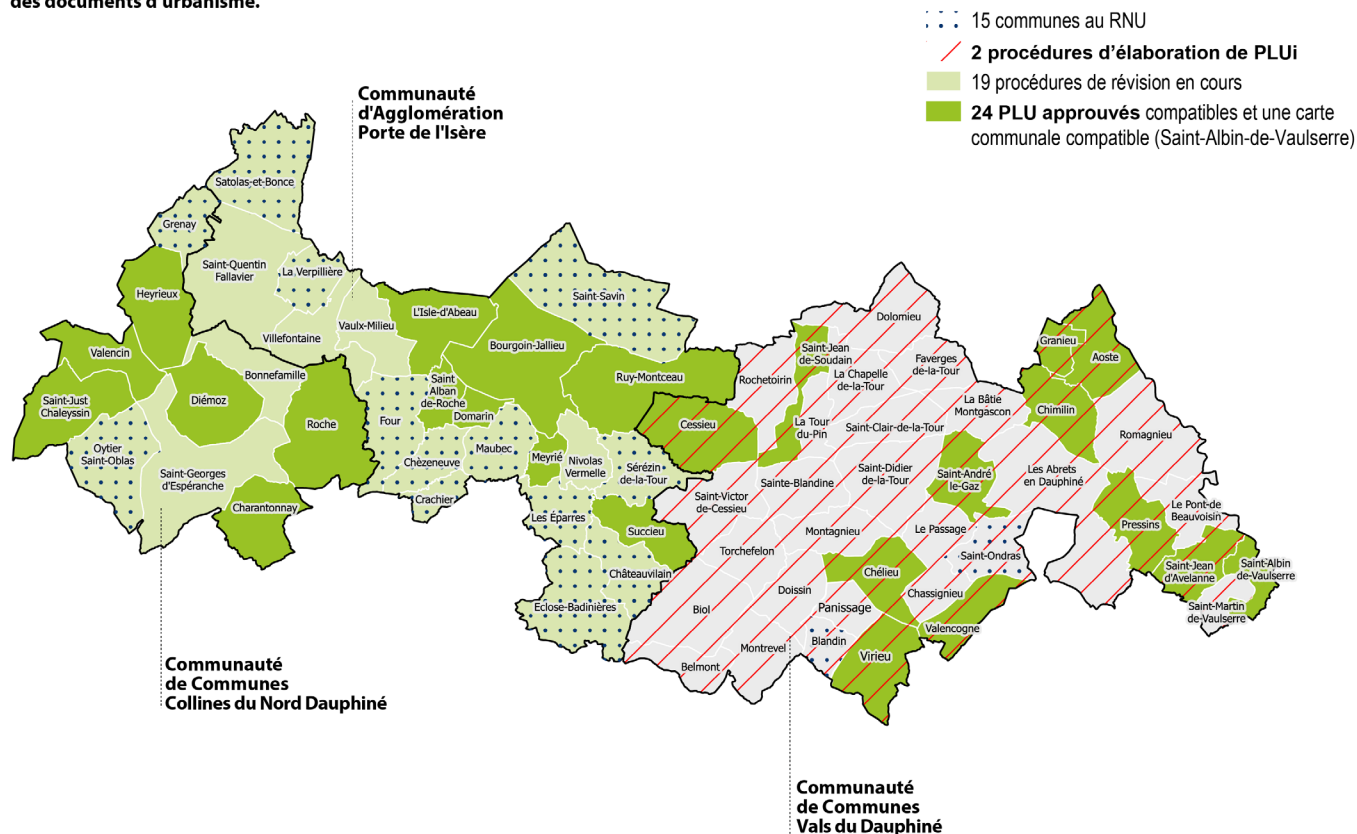
Une évolution majeure entre les deux versions du projet, concernant les places de stationnement perméables :

- Aucune en 2016
- 94% en 2018, permettant de limiter l'artificialisation des sols.

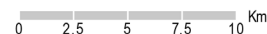
Au final, le projet présenté en 2018 a reçu un avis favorable de la CDAC.

Une mise en oeuvre qui avance

PLU approuvés depuis le 19/12/2012 et procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme.



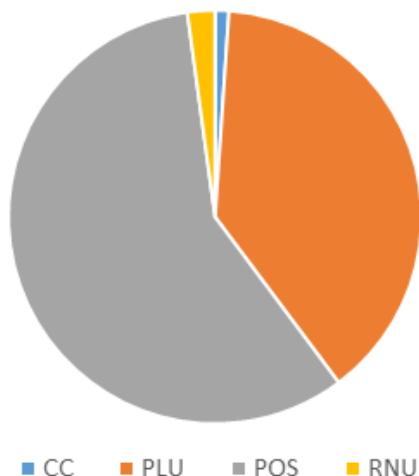
SCoT Nord-Isère - 2019



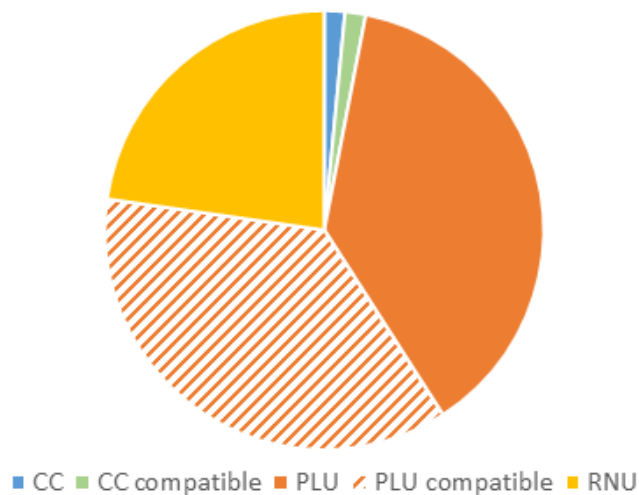
Les communes dont le droit des sols est régi par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) doivent être distinguées en deux catégories :

- Deux communes historiquement au RNU (Saint-Ondras et Blandin)
- Treize communes où le RNU s'applique depuis le 27 mars 2017 (date de caducité des POS – Loi ALUR)

Répartition des documents d'urbanisme en 2012



Répartition des documents d'urbanisme en 2018



Les procédures d'élaboration de PLU et PLH

Communes	Avis du Syndicat Mixte	
Heyrieux	Avis favorable avec remarques	08/03/2017
Granieu	Avis favorable avec remarque	08/03/2017
Pressins	Avis favorable avec réserves	08/03/2017
Saint-André-le-Gaz	Avis favorable avec remarques	05/04/2017
L'Isle d'Abeau	Avis favorable avec remarques	05/04/2017
Diémoz	Avis favorable avec réserves	31/05/2017
Roche	Avis favorable avec remarques	17/09/2017
Châteauvilain	Avis réservé	17/09/2017
PLH CAPI	Avis favorable avec remarque	21/02/2018
Vaulx-Milieu	Avis favorable avec remarques	02/05/2018
La Verpillière	Avis favorable avec une réserve et une remarque	03/10/2018
Les Eparres	Avis réservé	28/11/2018
Maubec	Avis favorable avec remarques	28/11/2018

La carte communale de la commune de Saint Albin de Vaulserre a fait l'objet d'un courrier du Président du SM SCoT (envoyé 14/12/2017) afin de souligner la compatibilité du document avec les orientations du SCoT Nord-Isère.

Délibération de lancement de révision de PLU

Commune	Date
Saint-Georges-d'Espéranche	16/05/2018

Les procédures de modification de PLU - ZAC ou de déclaration de projet

Communes	Avis du Syndicat Mixte	
PLU Saint-Just-Chaleyssin - Modification simplifiée n°2	Avis favorable	Fév-2017
PLU Saint-Alban-de-Roche - Modification simplifiée n°3	Avis favorable	Mars-2017
PLU Saint-Alban-de-Roche - Modification n°1	Avis favorable	Mai-2017
PLU La Tour du Pin - Modification simplifiée n°4	Avis favorable	Déc-2017
PLU Valencin - Modification n°1	Avis favorable	Janv-2018
PLU Saint-Just-Chaleyssin - Modification simplifiée n°3	Avis favorable	Mai-2018
PLU Villefontaine - Modification n°3	Avis favorable	Juin-2018
PLU Saint-Georges d'Espéranche - Modification n°4	Avis favorable	Sept-2018
PLU Bourgoin Jallieu - Modification simplifiée n°2	Avis favorable	Oct-2018
PLU Rochetoirin - Modification n°1	Avis favorable	Nov-2018

Les Permis de Construire ou Permis d'Aménager > 5 000 m² de surface de Plancher

Commune	Projet et avis	Date
Villefontaine	PC modificatif – Village de marques – demande de renseignements complémentaires	Sept-2017
La Verpillière	PC Tecumseh – Avis favorable	Sept-2018

Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC

Commune	Projet et avis	Date
Saint Clair de la Tour	Weldom - avis favorable avec remarques	Avr-2017
Saint Jean de Soudain	Lidl - avis favorable avec remarques	Janv-2018
Bourgoin Jallieu	Groupe YVRAI - avis favorable	Janv-2018
Bourgoin Jallieu	La Ladrière Lot N°1 - avis favorable avec remarques	Mai-2018
Bourgoin Jallieu	La Ladrière Lot N°2- avis favorable avec réserves	Mai-2018
Bourgoin Jallieu	La Ladrière KISS- avis défavorable	Juill-2018

Les consultations de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Isère (CDPENAF)

Cette commission peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestière et à vocation ou à usage agricole et émet dans ce cadre, un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

En 2017 et 2018, 19 projets ont été instruits par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère et ont reçu un avis en CDPENAF.

L'ÉVALUATION DU SCOT APPROUVÉ EN 2012



Conformément à la loi...

Conformément à l'article L143-28 du Code de l'urbanisme le syndicat mixte a procédé à l'analyse des résultats de l'application du SCoT de 2012. En effet, la loi prévoit que le SCoT fasse l'objet d'une évaluation au plus tard 6 ans après son approbation soit avant le 19 décembre 2018. Au vu de cette évaluation, le syndicat mixte doit délibérer sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision partielle ou complète. Un rapport d'analyse a donc été établi par l'équipe du SCoT avec l'appui indispensable du SIG, pour le suivi des indicateurs et leur représentation graphique et cartographique. Cette évaluation concerne le SCoT de 2012 basé sur l'ancien périmètre des 94 communes.

Un SCoT évalué... en 2018

Ce rapport rappelle les principaux axes thématiques du projet approuvé en 2012 et précise les principes méthodologiques retenus pour l'évaluation et notamment le choix de 23 indicateurs d'évaluation concernant les différents thèmes du SCoT. Il fait état des résultats de l'application du SCoT à travers l'analyse de la mise en œuvre du SCoT, des documents d'urbanisme locaux, des indicateurs renseignés.

Le comité syndical s'est réuni le 7 février 2018 pour valider l'analyse des résultats de l'application du SCoT et pour confirmer la révision prescrite en 2014.

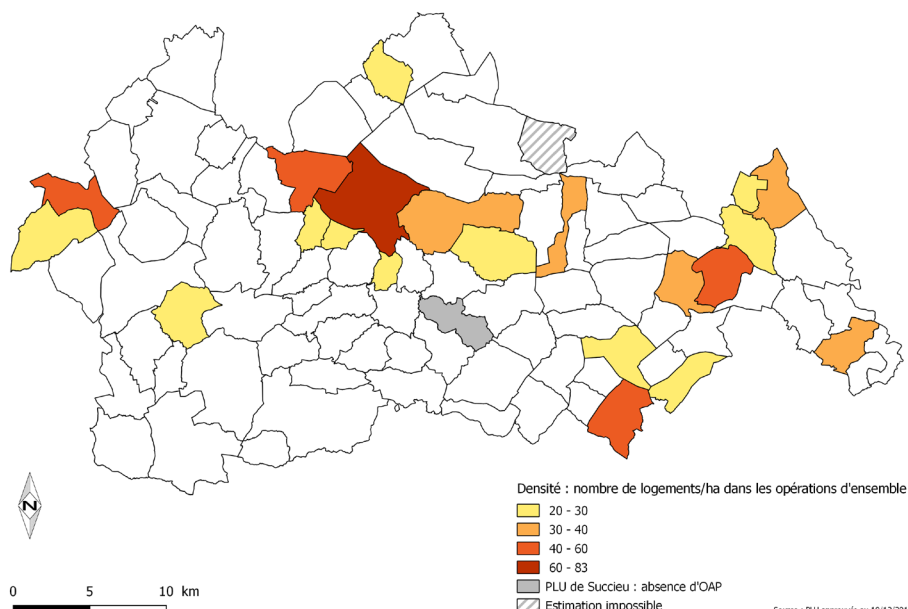
Le rapport d'évaluation est téléchargeable [ici](#).

Quelques chiffres clés à fin 2017

22 PLU approuvés compatibles avec le SCoT

60% de logements prévus en renouvellement urbain

906 ha restitués aux espaces naturels ou agricoles

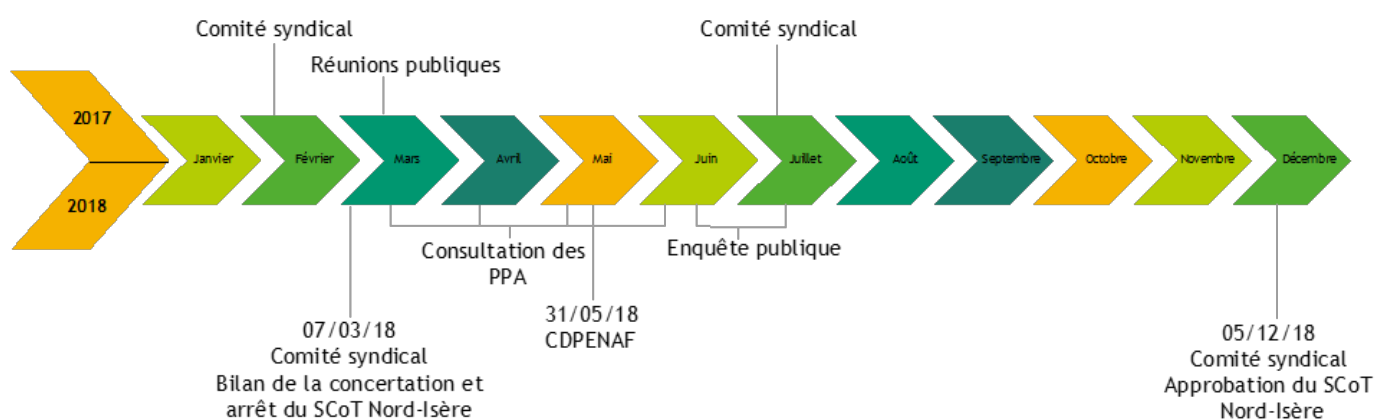


LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT



Par délibération en date du 28 février 2014, le Comité syndical a décidé de prescrire la révision du SCoT Nord-Isère pour la mise en compatibilité du SCoT avec des normes législatives supérieures et tenir compte de schémas régionaux.

Les principales étapes de la procédure 2017-2018



Janvier 2017	Réunion avant arrêt avec les personnes publiques associées
Février 2017	Comité syndical : Débat sur le contenu des compléments apportés pour le DOO
Mars 2017	Réunions publiques
Juillet 2017	Comité syndical : Poursuite des échanges et ajustements du DOO au regard des avis des Personnes publiques associées et des observations du public durant la phase de concertation
Octobre à décembre 2017	Ajustement d'écriture du SCoT suite à la relecture juridique
7 mars 2018	Bilan de la concertation et arrêt du projet du SCoT Nord Isère
Mars à juin 2018	Consultation des Personnes Publiques associées (PPA)
31 mai 2018	Présentation du SCoT révisé devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
Juin-juillet 2018	Enquête publique
Aout à novembre 2018	Arbitrage en Bureau, ajustement du SCoT, relecture juridique, mise en page
5 décembre 2018	Approbation du SCoT Nord-Isère
Le site Internet a aussi été alimenté des différents documents d'avancement de la révision	

En 2017 : Une révision qui s'achève

L'avancée de la révision sur les orientations du DOO s'est faite en étroite concertation avec les services des intercommunalités adhérentes et en informant les services de l'Etat.

En 2017 le travail a consisté à affiner la rédaction des différentes pièces constitutives du SCoT.

Le Bureau syndical s'est réuni à 12 reprises pour avancer sur le contenu du SCoT révisé

Le rapport de présentation

Suite à la réduction du périmètre du SCoT il a été nécessaire d'ajuster l'état initial de

l'environnement (EIE) et de l'évaluation environnementale (EE).

Le contenu du rapport de présentation a été ajusté concernant le diagnostic sur les thèmes concernés par la révision et la justification des choix a été réécrite.

Le DOO

Des échanges techniques ont eu lieu avec les 3 intercommunalités membres pour leur présenter les ajustements du DOO sur le volet Habitat, de même sur les besoins en foncier pour l'activité économique qui ont été actualisés au sein du DOO.

Des échanges ont également eu lieu avec la CCI sur le volet économique et commercial notamment.

Les Vice-Président du Bureau ont activement participé à la rédaction du volet commercial du DOO sur la définition de l'armature commerciale et sur les orientations associées. De même en référence au nouveau SDAGE 2016-2021, les orientations du volet eau ont été précisées.

Enfin une relecture juridique des livres du SCoT a permis de sécuriser son contenu au regard des exigences législatives et réglementaires.



Les réunions publiques en mars 2017

Dans le cadre de la révision en cours du SCoT Nord-Isère, le syndicat mixte a invité les habitants, les associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, mais aussi les élus, à venir s'exprimer, lors d'une deuxième série de réunions publiques faisant suite à la première série organisée en septembre/octobre 2015.

Cette première série portait sur le Projet

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces dernières réunions publiques ont permis de présenter les nouveaux enjeux issus de la révision et intégrés au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO est le document le plus important du SCoT car il a une valeur réglementaire : les documents d'urbanisme locaux devant y être compatibles.

Le syndicat mixte a organisé 3 réunions publiques le 8, 10 et 17 mars à Diémoz, l'Isle D'Abeau et Dolomieu.

Ces réunions ont été l'occasion d'informer le grand public du nouveau périmètre du SCoT qui s'est stabilisé au 1er janvier 2017, mais aussi de présenter l'essentiel des nouvelles orientations du SCoT relatives au développement commercial, à l'environnement, à la traduction de la directive territoriale d'aménagement modifiée en mars 2015.

Une lettre d'information grand public, des supports de présentation et des articles dans la presse, ont été diffusés.



Ces réunions ont rassemblé 83 personnes.

1SCOT = 3 ÉTAPES

- 1** Le diagnostic : réalisation d'un état des lieux des forces et faiblesses
- 2** Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : élaboration de la stratégie à adopter
- 3** Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : déclinaison des objectifs définis en termes d'action

Zoom sur le PADD

Le PADD se divise en grandes orientations sur les thèmes suivants cités par le loi :

- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Identifier et préserver le bocallier, le patrimoine en eau, les paysages
- Définir une hiérarchie des principales villes supports de développement
- Diversifier l'offre de logements, la rendre qualitative et accessible
- Organiser le développement économique et commercial
- S'adapter au changement climatique
- Réduire les consommations d'énergie et améliorer des énergies renouvelables
- Organiser les déplacements pour réduire la dépendance à la voiture

Le DOO : des orientations générales à leur application à l'échelle locale

Le SCoT étudie l'aménagement d'un territoire dans son ensemble de manière géographique au SCoT, qui regroupe plusieurs intercommunalités et à travers plusieurs thèmes inscrits au PADD. Cette vision globale permet d'inscrire les projets communaux dans une Approche à plus grande échelle, favorisant ainsi leur complémentarité et la solidarité entre communes.

Le DOO est la partie du SCoT où l'ensemble des orientations d'usage publique se déclinent en règles. Ces orientations guident l'application du SCoT au sein des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Comment participer à la révision du SCoT ?

- En venant aux réunions de concertation publique. Les lieux et dates sont communiqués en 1^{er} page de cette lettre d'Info ou sur le site www.sco-t.com
- En remplissant le registre de concertation mis à votre disposition au siège du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère (8 rue Pierre Villard - 38110 La Tour-du-Pin) ou au siège de l'un des 3 intercommunalités membres (centre commercial d'Agglomération ou commercial de commerce).

WWW

Si vous avez des questions ? Sur le site www.sco-t.com

ECHOS
LA LETTRE D'INFO GRAND PUBLIC DU SCoT NORD-ISÈRE

VOS RENDEZ-VOUS
À NE PAS MANQUER !

MER 08 / 03 • 20H
Diémoz
Salle Intergénérationnelle

VEN 10 / 03 • 20H
Dolomieu
Salle de la Chapelle

VEN 17 / 03 • 20H
l'Isle d'Abeau
Espace 120 - Centre Social Michel Colucci

PARTICIPATION PUBLIQUE

Construisons ensemble notre futur cadre de vie !

Le SCoT Nord-Isère a présenté sa révision le 28 février 2017. Elle est un véritable projet pour les communes du territoire d'Agglomération et de Développement Durable du territoire (PADD), en prenant en compte l'évolution géographique du périmètre du SCoT. Ce travail continué, en collaboration avec les intercommunalités, a permis son état de fait le 17 juillet 2016. L'après du débat et essentiellement parti sur l'inscription au projet de nouvelles orientations environnementales et d'aménagement pour répondre aux exigences des citoyens locaux. Comment assurer le développement culturel, économique et des déplacements dans le val de l'Isère, la proximité d'espaces naturels (parcs naturels et sites "Agglés") ? Comment maintenir l'agriculture et le site local dans les centres-villes et les villages, sur un territoire très vallonné en termes de développement commercial ? Ce travail continué, en collaboration avec les intercommunalités, a permis son état de fait le 17 juillet 2016. L'après du débat et essentiellement parti sur l'inscription au projet de nouvelles orientations environnementales et d'aménagement pour répondre aux exigences des citoyens locaux. Comment assurer le développement culturel, économique et des déplacements dans le val de l'Isère, la proximité d'espaces naturels (parcs naturels et sites "Agglés") ? Comment maintenir l'agriculture et le site local dans les centres-villes et les villages, sur un territoire très vallonné en termes de développement commercial ?

Prochaines étapes : partage et réflexion, avec vous, à l'heure même au moment de nos prochaines réunions publiques !

Alain Bouquet, Président du SCoT Nord-Isère

« Depuis 2010, nous avons travaillé le projet de territoire dans un cadre participatif pour identifier les enjeux de bocallier et le caractère de site, pour assurer le maintien des commerces d'énergie et le réseau des énergies renouvelables, pour favoriser le développement des zones commerciales de proximité du territoire de concertation de proximité. Il faut pour cela que nous poursuivions notre réflexion ! Une production d'informations publiques seront l'occasion pour les habitants, les associations, les entreprises, les collectivités, etc. d'apporter une contribution pour nous aider à mieux définir et améliorer la qualité de nos... »

La présentation de l'avancement de la révision et le compte rendu des échanges ont été mis en ligne sur le site internet du SCoT dans les jours suivants.

En 2018 : Une révision bouclée

L'année 2018 est une année importante dans la finalisation de la procédure de révision du SCoT.

Le Bureau syndical s'est réuni 10 fois pour travailler sur la procédure de la révision et sur les ajustements de contenu du SCoT après l'arrêt.

Le 7 mars 2018 : Arrêt du bilan de la concertation du projet de SCoT par le comité syndical à l'unanimité.

Compte tenu du dispositif de concertation mis en place, détaillé dans un rapport présenté aux délégués, le syndicat mixte a considéré que la concertation pleine et sincère, s'est déroulée tout au long du projet, conformément aux articles visés par le code de l'urbanisme, et conformément aux modalités de concertation inscrites dans la délibération n°06/2014 en date du 28 février 2014, et qu'elle a permis d'aboutir à un projet de SCoT révisé concerté et partagé.

Puis les délégués syndicaux ont arrêté à l'unanimité le projet de Schéma de cohérence territoriale Nord-Isère tel

qu'annexé à la délibération n°12-2018 du 7 mars 2018.

Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

L'ensemble des PPA obligatoires ont été consultées sur période de 3 mois de mars à juin 2018 ainsi que la Mission régionale de l'autorité environnementale. Ainsi 4 avis favorables ont été reçus, 4 avis favorables avec/sous réserves, un avis réservé, un avis très réservé et un avis défavorable. Enfin un avis a été reçu hors délai et deux PPA n'ont pas répondu, leurs avis sont donc réputés favorables.

Présentation du projet à la CDPENAF

Le projet de SCoT a été présenté à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers le 31 mai 2018. Un rapport a été établi afin d'identifier et expliquer le projet du SCoT Nord Isère révisé au regard des objectifs de

limitation et de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.

L'enquête publique

Par arrêté du 31 mai 2018, le Président du syndicat mixte a organisé la mise à l'enquête publique du projet de SCoT révisé. La commission d'enquête était composée de trois membres.

L'enquête s'est déroulée du 25 juin au 27 juillet 2018. Le dossier d'enquête a pu être consulté dans 9 lieux d'enquête répartis sur le territoire ainsi que sur le site internet. 14 permanences ont été organisées. L'enquête a recueilli 36 contributions de la part du public.

Un procès-verbal a été rédigé par la commission d'enquête et remis au Président le 8 août 2018. Le syndicat mixte y a apporté un mémoire en réponse le 17 août. Le rapport et les conclusions motivées ont été remis au Président le 10 septembre 2018.

La commission a émis un avis favorable au projet de SCoT révisé, assorti de 5 réserves et de 3 recommandations.



Le 5 décembre 2018 : Approbation du SCoT par le comité syndical avec 18 voix pour et 3 abstentions.

Les ajustements apportés au contenu du SCoT

Suite aux observations des PPA et dans le cadre de l'enquête publique le Bureau a procédé à des arbitrages. L'ensemble des avis et remarques a été analysé et répertorié et a fait l'objet d'annexes à la délibération d'approbation du SCoT.

La rédaction des livres du SCoT a été reprise. Le rapport de présentation a été complété et ajusté sur des éléments de diagnostic, sur l'état initial de l'environnement, sur l'évaluation environnementale notamment sur le chapitre relatif à l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement, sur la justification des choix.

Le DOO a également été repris sur les volets environnement, déplacement, habitat, développement économique et commerce.



LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

La participation du syndicat mixte à l'avancée des projets du territoire

Le Syndicat Mixte a apporté sa contribution pour l'élaboration de projets importants pour le territoire en participant à de nombreuses réunions.

- à l'échelle des Intercommunalités
- à l'échelle du SCoT
- à l'échelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bourbre



SAGE du bassin de la Bourbre

- Révision du SAGE du bassin de la Bourbre, études des ressources stratégiques
- Élaboration du contrat unique de bassin de la Bourbre (2017-2018) 5 réunions
- Participation d'un Vice-président du SCoT aux réunions de la CLE

CAPI

- Étude de l'extention du Golf de L'isle d'Abeau (4 réunions en 2017)
- Élaboration du PLH (2017) 3 réunions
- St-Savin : Suivi d'étude pré-opérationnelle (aménagement îlot au centre du village) (2017)
- Vaulx-Milieu : Réunion publique révision du PLU (2017)
- Réflexion réaménagement multimodal de la gare de la Verpillière (2017)
- Projet de développement économique sur le Rubiau (8 réunions en 2018)
- Bourgoin-Jailleu CDAC : Réunion de coordination Commune / CAPI / SCoT (2018)
- PAEN CAPI (2018) 3 réunions
- Atelier marketing territorial CAPI (2018)
- Réunion examen conjoint déclaration de projet des Sétives à Bourgoin-Jailleu (2018)

CCCND

- Grenay : Atelier finalisation délibération de prescription pour la révision du PLU
- Élaboration du PLH (2017/2018) 4 réunions
- Réunions d'échanges avec les SCoT voisins (Rives du Rhône et Agglomération de Lyon) sur les territoires de franges

CCCVD

- St-Albin-de-Vaulserre : Participation réunion publique carte communale (2017)
- Échanges techniques PLUi Ouest (2017/2018)
- Montagnieu : Rendu final d'étude pré-opérationnelle (aménagement du centre bourg) - (2017)
- Élaboration du PLH (2017-2018) 4 réunions
- PCAET VDD lancement octobre 2018
- Suivi PLUi Est, accompagnement PADD (2018)

SCOT

- Commission de concertation sur le foncier agricole pour le projet de Ligne à Grande Vitesse Lyon-Turin
- Rencontre des représentants de l'enseigne Carrefour présentation du chapitre « commerce » du DOO (2017)
- Réunion Mesures compensatoires et EPCI (2017)
- Élaboration des Schémas vélo et schémas covoiturage par l'agence de mobilité (2017)
- Participation aux assises de la mobilité (2017)
- SMT AML plans d'actions intermodalités (2018) 2 réunions
- Commission foncier Nord-Isère (2017-2018) 4 réunions
- Réunion de travail avec la DDT sur l'instruction des dossiers CDAC (2018)
- Rencontre SCoT Avant Pays Savoyard (2018)
- Participation d'un Vice-président du SCoT aux instances de l'Agence d'Urbanisme de Lyon

PAEN : Protection et Mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

SMT AML : Syndicat mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

CLE : Commission Locale de l'Eau

La contribution du syndicat mixte à d'autres documents de planification ou projets

Contribution SM SCoT au SRADDET en juin 2017

La région Auvergne Rhône Alpes a engagé l'élaboration de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SCoT Nord-Isère devra être compatible avec ce nouveau schéma. Dans le cadre de la démarche de concertation le syndicat mixte a adressé à la Région une contribution écrite précisant les enjeux et priorités pour le territoire du SCoT Nord-Isère notamment sur les thèmes de l'aménagement, des déplacements et de l'environnement/énergie.

Participation du syndicat mixte aux réunions thématiques : le 15/11/17 sur la biodiversité et sur l'énergie, le 27/6/18 et le 4/10/18

Contribution à la modification du SCoT de la région urbaine de Grenoble en juin 2017

Dans le cadre des modalités de sortie de l'ex communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise, le syndicat mixte a transmis à l'Etablissement public du SCoT de la région urbaine de Grenoble l'ensemble des données en sa possession de façon à alimenter les travaux de modification de ce SCoT, nécessaire suite à l'élargissement de leur périmètre.

Participation en tant que PPA à la révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

- Réunion des PPA sur le PADD en février 2017
- Réunion sur les mobilités en juin 2017
- Réunion des PPA sur le Document d'Aménagement commercial et DOO en juillet 2018

Suivi du dossier du « Nœud ferroviaire Lyonnais »

Participation à la réunion du 8 février 2017

Echanges avec les SCoT des Rives du Rhône et de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL)

Participation à 3 réunions techniques en 2018 et échanges entre élus en septembre 2018 sur la cohérence des orientations des 3 SCoT en territoire de franges.

L'InterSCoT de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne

L'InterSCoT est une démarche de coopération entre les 13 SCoT de l'aire métropolitaine de Lyon Saint-Etienne, couvrant un territoire de 3 millions d'habitants. Ce sont 13 SCoT qui sont acteurs dans cette démarche : Agglomération Lyonnaise, Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, La Dombes, Loire Centre, Monts du Lyonnais, Nord-Isère, Rives du Rhône, Roannais, Sud Loire, Val de Saône-Dombes.



L'animation de la démarche par les agences d'urbanismes de Lyon et Saint-Etienne

- Préparation et organisation des comités techniques réunissant les treize chefs de projet de SCoT, les représentants de la Dreal, ceux du Pôle Métropolitain et de ceux du Syndicat Mixte pour les Transports de l'AML.
- Elaboration du programme annuel de l'inter-Scot avec les treize chefs de projet (études, ateliers thématiques, observation) selon les attentes des présidents de syndicats mixtes porteurs de Scot.

- Suivi et coordination des études inter-Scot réalisées par les chargés d'études des Agences de Lyon et de Saint-Etienne ; en lien avec les autres acteurs à l'échelle métropolitaine.
- Présentation de la démarche et interventions : auprès d'autres collectivités, auprès des professionnels publics et privés de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Préparation et organisation des rencontres des présidents de SCoT. Lors de la rencontre des présidents, a minima annuelle, les points abordés sont la définition du programme d'études et le suivi de son avancée.

En 2017

10 comités techniques ont été organisés et 4 rencontres politiques : rencontre des présidents des 13 SCoT avec le Préfet de Région le 14 février 2017 pour présenter la démarche Interscot, le 12 juillet 2017 et le 7 novembre 2017 concernant la contribution de l'Interscot au SRADDET. Un échange a également eu lieu le 3 avril 2017, sur la problématique du système alimentaire et de l'approvisionnement au Marché de Gros de Corbas, en partenariat avec le pôle métropolitain.

En 2018

9 comités techniques ont eu lieu et 2 rencontres politiques : le 11 octobre à Saint-Etienne sur le thème des mobilités au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne et un temps d'échange souhaité par le président de la métropole de Lyon avec les présidents des SCoT le 29 novembre 2018.



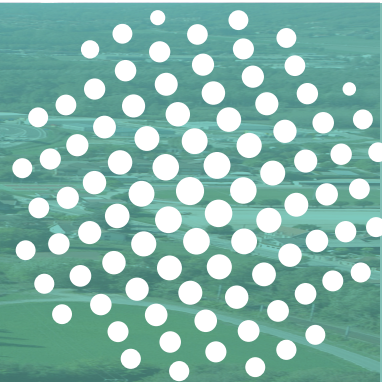
Plusieurs sujets ont été approfondis en 2017 et 2018 :

- Etude sur le renouvellement et les transferts des établissements dans l'AML entre 2005 et 2015 : Impacts sur les territoires et réalisation de fiches par SCoT
- La vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires : suite aux travaux engagés en 2016, un séminaire intitulé « Les enjeux de l'énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise » s'est tenu le 18 janvier 2017,
- Les enjeux paysagers à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

- La transition énergétique (journée organisée sur le terrain en 2018, à destination des élus)
- La réalisation de cartes en 2018 illustrant les orientations partagées entre les 13 SCoT (chapitre commun)
- La création d'un site internet de l'[Interscot](#) avec des fiches résumant l'essentiel des 13 SCoT (2018) Deux bulletins de veille sur l'urbanisme commercial ont été publiés en 2017, [bulletin de veille n°5](#) et [bulletin de veille n°6](#) et [bulletin de veille n°7](#) en 2018.

Le Président ainsi que la Directrice du syndicat ont participé à ces temps d'échange et aux différents travaux.

ANNEXE

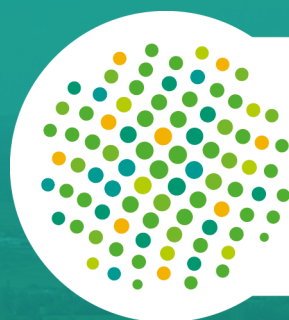


Les instances du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère depuis 2017

Le Comité syndical

Suite au retrait de la Communauté de communes des Balmes Dauphinoises et de Bièvre Isère Communauté (ex CC de la Région Saint-Jeannaise), et la création de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, le Comité Syndical est désormais composé de :

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère 13 délégués	BALLEFIN Robert	AIMONETTI Robert
	BARRAL-JOANNES Anne-Laure	BACCONNIER Michel
	BERGER Alain	BADIN Pascale
	BERGER Dominique	BOUCHE Christian
	CHRIQUI Vincent	CARRON Michel
	COMBEROUSSE Yves	DURA Jean-Christophe
	DOYEN Eric	PERRICHON Marie-Madeleine
	GENTAZ Gilles	REYNIER Jacques
	LAVILLE Christophe	SARDAT Christian
	RABUEL Guy	TORRES Gilles
	VASSAL Guy	VERDEL Véronique
	VIAL Martial	WAJDA Daniel
	WIRTH Jean-Pierre	ZIERCHER André
Communauté de communes des Vals du Dauphiné 9 délégués	ARCHER Jean-Claude	BEJUIT André
	COQUET Raymond	BRELET Richard
	FREMY Didier	CLEYET-MAREL Thierry
	GALLICE Michel	DELDIQUE Jean-François
	GASTALDELLO Benjamin	GALLET Jean-Charles
	GUICHERD André	MARCEL Roger
	REYNAUD Jean-Louis	RABATEL Daniel
	TISSERAND Thérèse	RABATEL Rémy
	VITTE Gérard	SERRANO Michel
Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné 5 délégués	COCHARD Bernard	CASTAING Patrick
	MICHAUD Jean-Paul	FASSINOT Christine
	PORRETTA René	ORELLE Pierre-Louis
	QUEMIN André	PARISSET Robert
	REY Christian	SAUGEY Catherine



SCoT
Nord-Isère

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISÈRE

**8, RUE PIERRE VINCENDON
38110 LA TOUR-DU-PIN**

TÉL. : 04 74 33 52 71

FAX : 04 74 33 52 43

secretariat@scot-nordisere.fr

www.scot-nordisere.fr